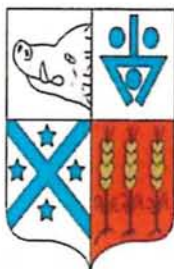


Mairie de Courgis



Réunion de conseil municipal

Du mardi 06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi six février, à dix-huit heure trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Bernadette CHANCEL, Maire.

Date de la convocation : 31 janvier 2024.

Présents : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ. Émilien BOUC, Nadine VAUTRIN, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT.

Absents excusés : /

Secrétaire : THOMAS Bertrand

Quorum : atteint tout au long de la séance.

Rappel de l'ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 décembre 2023 ;
- 2) Création d'un emploi permanent ;
- 3) Travaux d'éclairage public par le SDEY ;
- 4) Travaux d'éclairage public rue des Pressoirs par le SDEY ;
- 5) Travaux d'éclairage public place de l'église par le SDEY.

Communication du Maire

Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 décembre 2024

Le Maire demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la séance précédente. Dans la négative, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Création d'un emploi permanent : 2024-001

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs.

Le maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire principale en fin d'année 2022, il convient de recruter une nouvelle secrétaire sur un grade et un temps de travail suffisants pour accomplir les fonctions du secrétariat de mairie.

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint(e) administratif(ve) principal(e) deuxième classe à temps non complet à raison de 17.5 heures par semaine pour assurer le secrétariat de la mairie, à compter du 11 mars 2024.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint(e) administratif(ve) principal(e) deuxième classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 352-4 du code général de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17.5 heures par semaine, à compter du 11 mars 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

3. Travaux d'éclairage public par le SDEY : 2024-002

Le maire informe le conseil que l'éclairage public du village ne fonctionne pas correctement dans certaines rues. Pour remédier à ce problème, une intervention du SDEY a été demandée à plusieurs reprises depuis 3 années.

Le SDEY propose de régler le problème en réglant les drivers des luminaires sur toute la commune.

Une estimation financière a été envoyée, et la part communale de ce projet s'élève à 4 658.88 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les travaux proposés par le SDEY et leur financement ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

4. Travaux d'éclairage public rue des Pressoirs par le SDEY : 2024-003

Le Maire informe le conseil que la rue des Pressoirs n'est pas du tout éclairée.

Une étude a été réalisée avec le SDEY pour pallier à ce problème.

Le SDEY propose d'installer un luminaire dans la rue.

Une convention financière a été envoyée et la part communale de ce projet s'élève à 4 111.34 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les travaux proposés par le SDEY et leur financement ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

5. Travaux d'éclairage public Place de l'Église par le SDEY : 2024-004

Le maire informe le conseil municipal que sur la Place de l'Église, plusieurs demandes d'administrés mécontents ont sollicité la mairie afin d'améliorer la visibilité sur cette place.

La commune a demandé au SDEY de remédier à ce problème par l'installation d'un luminaire face à l'église et par le remplacement du luminaire existant en façade en LED.

Une convention financière a été envoyée, la part communale de ce projet s'élève à 5 173.22 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les travaux proposés par le SDEY et leur financement ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Communication du Maire

La fibre a été installée à la Mairie par Orange et à la salle des fêtes, après avoir fait le point sur les factures :

- l'abonnement mensuel (fixe + internet) de la Mairie passe à 56,67€ au lieu de 98.02€ et 48€ (fixe + internet) au lieu 47.48€ (fixe uniquement) à la salle des fêtes.
- l'entreprise Mansanti est intervenue très rapidement, chemin du Carroué, suite à un blaireau qui avait creusé des galeries sous le chemin, la reprise de chaussée sera réalisée au printemps.

Le saule à la fontaine aux pots a été élagué le 30 janvier par l'entreprise Guéniffey : il respire à nouveau mais il faudra contrôler que le gui ne revienne pas.

Je vous rappelle la réunion publique, sur le thème de la gestion des déchets, le jeudi 8 février 18h00 à la salle des fêtes avec la commune de Préhy.

Le changement des lampes au plafond à la salle des fêtes a été réalisé par Stéphane. Les anciennes consommaient beaucoup de courant ; il a posé des ampoules leds plus économiques.

La lampe de la sacristie s'est mise en sécurité et certaines ampoules étaient hors service dans la nef et dans le chœur de l'église. Stéphane a changé 13 ampoules en LED et a remplacé l'éclairage de la sacristie par un spot en applique aux normes.

Les incivilités du Week-End :

Après avoir réalisé une planification écologique en ce début d'année, malgré toute notre volonté de protéger notre environnement, malheureusement de nombreux actes malveillants de dépôts sauvages ont été commis ce week-end.

Une convocation va vous être adressée prochainement pour la commission communale des impôts.

Questions diverses – tour de table des élus

Nadine VAUTRIN

Nadine rapporte qu'un trou dans la chaussée s'est créé dans la rue Larminat devant la porte chez Alexandra VITEAU.

Emilien BOUC

Les travaux concernant la mise en place de la fibre ont été réceptionnés. Le parc de stationnement mis à disposition de l'entreprise doit être nettoyé par l'entreprise avant d'être rendu à la Commune.

Il appartient aux particuliers de faire la demande à un opérateur pour le raccordement à la fibre chez eux.

Le balayage des rues de COURGIS a été un succès l'an dernier. Emilien propose que cette opération soit reconduite cette année et inscrite au budget à venir.

Anthony GROSSOT

La Commune étudie la possibilité d'acquérir une épareuse en commun avec la Commune de CHITRY. Dans l'étude ; il convient de faire attention à la puissance du tracteur. Et de réfléchir au calendrier d'utilisation commune de l'épareuse.

Alain Dupré

Alain est l'heureux grand-père d'Elliot. Attention à l'orthographe.

Le revêtement routier se dégrade sur 2 m² sur le chemin des Corvées.

Cécile CZUBA

Cécile n'a pas eu de remontées d'informations.

Bertrand THOMAS

Le Conseil Municipal de COURGIS a décidé de restaurer le site du monument aux morts.

Ce site abrite le monument aux morts et une croix de rogation en pierres de taille.

Les espaces verts qui arborent le site sont de taille adulte, mais rendent les monuments invisibles depuis les rues adjacentes.

Consultation des entreprises

Les travaux concernent deux corps d'état :

- Maçonnerie et taille de pierre ;
- Peinture.

1 – MACONNERIE : TAILLE DE PIERRE

Quatre entreprises ont été consultées pour la maçonnerie :

- Entreprise LEON NOEL de MIGENNES ;
- Entreprise GUYOU de VENOY ;
- Entreprise FAUCONNET d'AUXERRE ;
- Entreprise LUIS CONSTRUCTION de VENOUS.

Les entreprises LEON NOEL, FAUCONNET et LUIS CONSTRUCTION se sont rendues sur place.

- Réception des offres :
 - l'entreprise LEON NOEL a remis son offre le 5 décembre 2023 ;
 - l'entreprise GUYOU n'a pas remis d'offre ;
 - l'entreprise FAUCONNET a remis son offre le 20 décembre 2023 ;
 - l'entreprise LUIS CONSTRUCTION a remis son offre le 26 octobre 2023.
- Vérification des offres ;
- Propositions techniques des entreprises.

Entreprise LEON NOEL

A remis une offre comprenant le monument aux morts en maçonnerie et la croix de rogation en taille de pierre.

Son offre est conforme.

Entreprise FAUCONNET

A remis une offre pour la maçonnerie.

Son offre est conforme.

Entreprise LUIS CONSTRUCTION

A remis une offre pour la maçonnerie.

Son offre est conforme.

Propositions financières des entreprises pour la maçonnerie

A l'ouverture des plis, les propositions financières **pour la maçonnerie** sont les suivantes :

- Entreprise LEON NOEL : 3 355,00 euros HT soit 4 026,00 euros TTC ;
- Entreprise FAUCONNET : 8 557,51 euros HT soit 9 413,26 euros TTC ;
- Entreprise LUIS CONSTRUCTION : 4 652,00 euros HT soit 5 582,40 euros TTC.

Après étude, l'entreprise LEON-NOEL reste l'offre la mieux disante.

Attribution

Le Commune de COURGIS propose de retenir l'entreprise LEON-NOEL pour la maçonnerie :

pour un montant de : 3 355, 00 € hors taxes soit

4 026,00 € toutes taxes comprises.

Propositions financières des entreprises pour la taille de pierre

A l'ouverture des plis , les propositions financières pour la taille de pierre sont les suivantes :

Entreprise LEON NOEL : 1 825,00 euros HT soit 2 190,00 euros TTC.

Attribution

Le Commune de COURGIS propose de retenir l'entreprise LEON-NOEL pour la maçonnerie.

Pour un montant de : 1 825, 00 € hors taxes soit

2 190,00 € toutes taxes comprises.

2 - PEINTURE

Deux entreprises ont été consultées pour la peinture :

- Entreprise CHABLIS PEINTURE à CHABLIS
- Entreprise TECHNIQUE ET DECORS à APPOIGNY

Les entreprises CHABLIS PEINTURE et TECHNIQUE ET DECORS se sont rendues sur place.

- Réception des offres :
 - l'entreprise CHABLIS PEINTURE a remis son offre le 3 septembre 2023.
 - l'entreprise TECHNIQUE ET DECORS a remis d'offre le 19 janvier 2024.
- Vérification des offres ;
- Propositions techniques des entreprises.

Entreprise CHABLIS PEINTURE

Son offre est conforme.

Entreprise TECHNIQUE ET DECORS

Son offre est conforme.

Propositions financières des entreprises

A l'ouverture des plis, les propositions financières **pour la peinture** sont les suivantes :

- Entreprise CHABLIS PEINTURE : 1 943,00 TTC ;
- Entreprise TECHNIQUE ET DECORS : 3 067,93 euros HT soit 3 681,52 euros TTC.

Attribution

Le Commune de COURGIS propose de retenir l'entreprise CHABLIS PEINTURE pour la peinture, pour un montant de 1 943, 00 € toutes taxes comprises.

Cette décision sera votée lors du prochain Conseil Municipal.

L'AGENCE TERRITORIALE de l'YONNE est en train d'étudier la faisabilité des travaux concernant la MAIRIE et la SALLE DES FETES. (toiture, isolation, mises aux norm,etc.).

La priorité sera donnée pour réaliser la mise aux normes des travaux d'accessibilité conformément à la loi de 2005.

Le travaux d'accessibilité de l'Église pourront être réalisés conformément au permis de construire de l'an dernier.

Marie Sylvie GROSSOT

Des habitants de COURGIS souhaitent que la cabane à pain soit de nouveau fonctionnelle.

Un audit sera réalisé pour connaître le nombre de personnes intéressées. Il faudra ensuite trouver un nouveau boulanger itinérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 06 février 2024 :

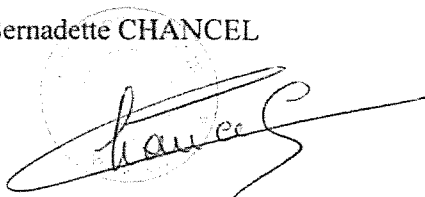
- ❖ Délibération 2024-001 : création d'un emploi permanent ;
- ❖ Délibération 2024-002 : travaux d'éclairage public par le SDEY ;
- ❖ Délibération 2024-003 : travaux d'éclairage public rue des Pressoirs avec le SDEY ;
- ❖ Délibération 2024-004 : travaux d'éclairage public Place de l'Église ;

Étaient présents lors de cette séance : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Émilien BOUC, Nadine VAUTRIN, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT.

Signatures

Le Président de séance

Bernadette CHANCEL



Le secrétaire de séance

THOMAS Bertrand

